



ÉCOLE ST-GEORGES DE MONTRÉAL  
ST. GEORGE'S SCHOOL OF MONTREAL

3100 THE BOULEVARD, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 1R9

TÉLÉPHONE: (514) 937-9289

FAX: (514) 933-3621

[www.stgeorges.qc.ca](http://www.stgeorges.qc.ca)

## Mémoire

### Développement résidentiel sur le site de l'ancien Collège de Philosophie

L'École St-Georges de Montréal est une école mixte, non confessionnelle, qui comprend deux campus situés sur la rue Le Boulevard. Son école primaire est située au coin Nord-est de la rue Aberdeen à Westmount, alors que son école secondaire est située au coin Sud-ouest de la Rue Ramezay à Montréal.

En 1997, dans le but d'améliorer les activités de plein air des étudiants, l'École St-Georges signa une entente formelle avec Les Prêtres de Saint Sulpice. Par cette entente, St-Georges louait l'espace vert clôturé situé au Sud de l'école secondaire. L'école dut investir plus de \$40,000 en frais de nettoyage et de repaysagement pour rendre cet espace vert abandonné depuis plusieurs années adéquat pour les activités générales et sportives des élèves. Les élèves de l'école, à ce jour, utilisent ce terrain pour leurs classes d'éducation physique, les pratiques de soccer et de rugby ainsi que lors des récréations et aux heures de lunch, lorsqu'ils ont quelques minutes pour profiter du soleil et du plein air. Ce site est par conséquent devenu le terrain de jeux de l'école et une partie intégrale du campus de l'école secondaire, de telle sorte que si son usage en était discontinué, cela aurait inévitablement un impact adverse sur la vie étudiante des élèves du secondaire.

Au début, plusieurs résidents du voisinage n'encouragèrent pas cette utilisation du terrain, mais il n'y a plus aucun doute que suite à l'amélioration des lieux entreprise par l'école et son engagement à maintenir la propreté, cette utilisation est maintenant considérée de façon très positive par la communauté avoisinante. Malgré la clôture métallique et une enseigne de l'école apposée sur cette clôture, plusieurs résidents utilisent l'espace gazonné pour leurs propres activités récréatives, ce à quoi l'école ne s'est jamais opposée. De plus l'école a aussi gracieusement offert cet espace pour les besoins d'autres écoles, lorsque celles-ci en ont fait la demande.

La toute récente vente de la propriété, et la promesse de servitude en faveur de la Ville de Montréal remettent potentiellement en question les droits exclusifs de l'école sur cet espace vert. L'accès au site par un public plus général compromettra sans aucun doute l'usage du terrain pour nos classes d'éducation physique, puisque que d'autres personnes pourront utiliser le terrain en même temps.

De plus, la ligne d'arbres que l'on propose de planter pour créer un écran encerclant cet espace pose potentiellement un problème de sécurité en créant par la même occasion un espace caché aux regards et invitant pour les individus qui considéreraient cet endroit propice

pour des activités illicites et inappropriées telles que la consommation d'alcool, la distribution de drogue, etc.

St-Georges suggère respectueusement que la Ville de Montréal achète cet espace vert et considère ce terrain comme un parc municipal géré par la ville. L'école pourrait ainsi louer ce terrain de la ville, tout comme elle loue à l'occasion le parc Kent sur la rue Côte-Des-Neiges, et poursuivre ses activités éducatives extérieures dans le cadre du programme d'éducation physique. L'administration de ce terrain par la ville assurerait aussi la sécurité du parc, aspect qui dans le modèle de servitude actuellement proposé demeure un problème certain.

Il est de plus suggéré que la ville considère aussi l'achat des terrains à développer se situant au nord du stationnement, soit : 1-« La zone de consolidation », 2- « la zone de conservation », 3- « la zone de construction sur l'emplacement du complexe sportif actuel » et 4- « la zone tampon ».

En achetant tout ce terrain, la ville pourrait assurer la préservation de la « zone tampon », des monuments religieux et du complexe sportif qui pourrait devenir un centre communautaire pour l'agglomération de Ville Marie et ce jusqu'à ce que la ville puisse construire un nouveau centre sur l'emplacement actuel ou à un endroit jugé plus approprié. Le terrain restant pourrait être développé tel que prévu et représenterait pour le promoteur un ensemble immobilier considérable et économiquement viable.

Nous apprécions ce processus de consultation public et sommes reconnaissants d'avoir pu exprimer notre position ainsi que nos opinions. Nous demeurons confiants de l'éventualité d'une solution acceptable pour tous et aimerions travailler en collaboration avec la Ville de Montréal et Développements Cato pour explorer davantage les propositions ci-haut mentionnées.

Soumis par:



James A. Officer  
École St-Georges de Montréal  
Directeur



Angela Genge  
École St-Georges de Montréal  
Présidente du Conseil d'Administration